

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/06/2017

Dossier complet le :

20/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005259

1. Intitulé du projet

RD 28 - AMENAGEMENT ENTRE COUSSERGUES ET BESSAN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault ou son représentant
légal

RCS / SIRET | 2 | 2 | 3 | | 4 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 7 | 6 | Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Infrastructures et transports. Rubrique 6a.	Aménagement d'une route existante sur une longueur de 4440m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement de la RD 28 entre les PR 12+400 et 16+650 comportant :

- Un recalibrage de la voirie existante avec aménagement d'accotements multifonctionnels cyclables (3980m),
- Une rectification de tracé au droit du domaine de Coussergues (460m).

4.2 Objectifs du projet

Le projet est destiné à améliorer la sécurité de la RD 28, compte tenu du trafic poids-lourds lié à l'exploitation de l'écopôle de VALOHE, et à la mettre en conformité avec son classement d'itinéraire cyclable du Département de l'Hérault.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation comprendra les étapes suivantes :

- Dégagement des emprises
- Terrassements généraux
- Réalisation de l'assainissement pluvial
- Réalisation des structures de chaussées
- Revêtement de l'ensemble des chaussées et accotements
- Mise en place des équipements de sécurité et de la signalisation
- Réalisation de l'insertion paysagère.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation de cette infrastructure ne concerne que la circulation des véhicules.

L'aménagement retenu permettra de :

- sécuriser la circulation sur la RD 28 par une mise aux normes de ses caractéristiques en liaison avec le trafic qu'elle supporte (chaussée de 6m et accotements de 1,50m).
- sécuriser la circulation des modes doux (vélos) sur les accotements multifonctionnels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sous réserve des conclusions de la présente demande d'examen au cas par cas, le projet est soumis à :

- Déclaration au titre de l'article L214 -1 du Code de l'Environnement, rubriques 2.1.5.0, 3.2.3.0, 3.1.2.0 et 3.1.5.0 ;
- Evaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article R414-9 du Code de l'Environnement, point I.4°).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'aménagement :	4440 mètres linéaires
Longueur du recalibrage de chaussée :	3980 mètres linéaires
Longueur de la rectification de tracé :	460 mètres linéaires
Nombre de bassins de rétention :	10 unités
Nombre de plantations arbustives :	188 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 28

Communes de Montblanc et Bessan.

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 3 ° 35 ' 87 " 49 Lat. 43 ° 35 ' 23 " 86

Point d'arrivée : Long. 3 ° 40 ' 74 " 80 Lat. 43 ° 36 ' 34 " 87

Communes traversées :
- Commune de MONTBLANC
- Commune de BESSAN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I "Bois et maquis de Montmarin". Au Sud se développe la ZNIEFF de type I "Plaine de VIAS - Bessan" et au Nord de l'A9, les ZNIEFF "Grands Bois" et "Plaine des Castans", sans que ce celles-ci ne soient impactées par la RD 28.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 28 jouxte la FR9112022 -ZPS "Est et Sud de Béziers", et à ce titre, une évaluation des incidences est jointe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais valorisables (qualité routière) seront réutilisés pour les remblais techniques du projet et les déblais non valorisables seront évacués en installation de stockage des déchets (ISD) agréée et adaptée à la nature des matériaux (SOSED prévu dans le DCE).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout projet en milieu naturel, quelques atteintes temporaires sont à prévoir. Cependant, après analyse, ces atteintes restent faibles compte tenu des mesures de réduction qui seront prises.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des atteintes très faibles et des atteintes résiduelles nulles après mise en place de la mesure de réduction sur les différentes espèces évaluées, le projet de réaménagement de la RD28 n'aura pas d'incidence notable sur la ZPS « Est et Sud de Béziers ». Voir dossier d'évaluation des incidences joint en annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements projetés génèrent une Consommation d'espaces naturels d'environ 5,7 ha. Cette surface, essentiellement répartie de manière linéaire, reste extrêmement réduite au regard de l'étendue des habitats identifiés dans les zones avoisinantes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'infrastructure répond à un trafic existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet d'éloigner le trafic des habitations du domaine de Coussergues.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage public n'est prévu dans le cadre du projet
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis de l'Autorité Environnementale consultables sur le site de la DREAL Occitanie ne mentionnent pas d'autre projet localisé à proximité du présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le Conseil départemental s'engage à mettre en oeuvre toutes les prescriptions formulées dans le dossier loi Eau et dans le dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000.

Le dossier de Déclaration Loi Eau est en cours de finalisation et sera transmis à la MISE en suivant.

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est joint en annexe 6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet routier répond à une problématique de sécurisation et de modernisation de la voie.

Par le dossier de Déclaration Loi Eau et le dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000, les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que les enjeux liés à la préservation du milieu naturel et de la biodiversité sont correctement analysés et sont convenablement pris en compte au travers des engagements pris par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les impacts environnementaux du projet sont ainsi abordés de manière complète et proportionnée, au regard de la nature et de l'ampleur de celui-ci. Nous proposons par conséquent une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Évaluation des incidences NATURA 2000 comportant le plan de situation détaillé Annexe 7 : Diagnostic environnemental comportant les photos demandées en annexe 3 Annexe 8 : Engagements du Département

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Béziers

le, 20 juin 2017

Signature

Le Chef de Service Grands Travaux

Olivier REVEYAZ

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

